

## PROCHAINE ÉTAPE : INVENTORIER ET ÉVALUER L'ÉTAT DE NOS CHEMINS

À la suite de la classification fonctionnelle des chemins municipaux qui a permis de les catégoriser en quatre classes différentes (voie artérielle, voie collectrice de type 1, voie collectrice de type 2, et voie locale) selon leur débit de circulation, le nombre de résidences desservies et l'accès aux différents secteurs de la municipalité, l'heure est à l'inventaire du réseau et à la vérification de son état actuel. Ces opérations permettront de compléter les données à avoir en main afin de planifier de façon réfléchie l'entretien et la réfection du réseau routier pour les cinq prochaines années.

### L'inventaire du réseau

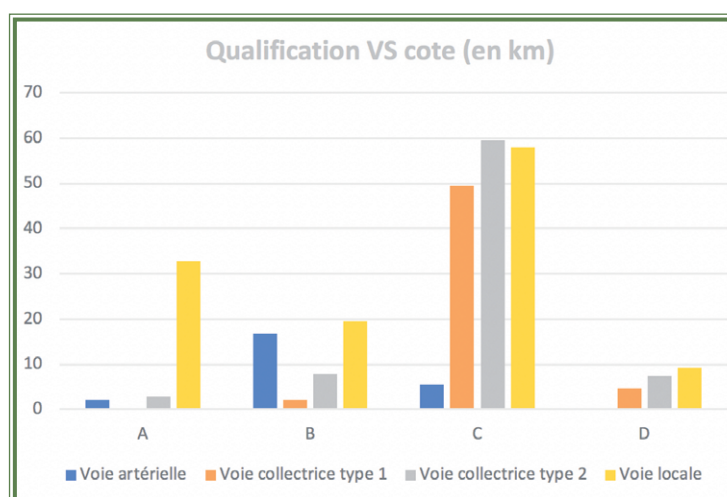
L'inventaire réalisé en interne a permis de faire un portrait du réseau routier dans son ensemble. Inventorier le réseau implique de répertorier tous les chemins municipaux, leur longueur, déterminer le nombre de kilomètres en gravier, le nombre de kilomètres en asphalte ou en traitement de surface (T.S. - mélange de pierres concassées avec une couche de bitume). Les 160 chemins municipaux du territoire totalisent 275 km de route et peuvent être répartis selon leur classe. Il en résulte le tableau synthèse suivant :

	Total kilomètres gravier	Total kilomètres asphalte ou T.S.
<b>VOIE ARTÉRIELLE</b> (voie de passage à travers différents secteurs et avec un débit élevé de circulation)	0	24,3
<b>VOIE COLLECTRICE TYPE 1</b> (voie qui relie deux artérielles entre elles ou voie de circulation qui draine vers une artérielle tout un secteur)	18,66	37,66
<b>VOIE COLLECTRICE TYPE 2</b> (voie secondaire qui draine un secteur résidentiel ou une agglomération vers une artérielle ou une collectrice de niveau 1 ou voie qui mène à un lieu d'intérêt)	50,03	27,77
<b>VOIE LOCALE</b> (voie principalement utilisée par les citoyens qui habitent sur le chemin en question)	75,77	43,64
<b>TOTAL</b>	<b>144,46</b>	<b>133,1</b>

### L'évaluation du réseau

Par la suite et selon une méthodologie de gradation interne élaborée par une firme de consultant, chaque chemin a fait l'objet d'une inspection permettant de vérifier son état, sur toute sa longueur. Les chemins sont alors cotés A, B, C ou D selon leur niveau de dégradation, D étant le plus abîmé. Les cotes sont définies comme suit :

- **Cote A** : voie ne nécessitant aucune intervention de réfection sur l'ensemble de ses tronçons;
- **Cote B** : voie majoritairement en bon état et nécessitant quelques interventions pour sa remise en état, notamment en matière de rechargement ou pavage de la surface de roulement et d'amélioration du drainage;
- **Cote C** : voie nécessitant une reconstruction partielle de ses fondations et / ou de sa surface de roulement sur quelques tronçons;
- **Cote D** : voie nécessitant une reconstruction complète de ses fondations et / ou surface de roulement sur l'ensemble de sa longueur.



même que près de la moitié des voies locales. Mais il faut également prendre en compte que dans bien des cas, une seule intervention sur une route peut faire changer la donne. Les voies artérielles, elles, sont majoritairement en bon état.



## L'HIVER EST À NOS PORTES!

### STATIONNEMENT DE NUIT SUR LES RUES

Interdit dès le 15 novembre

### ABRIS TEMPORAIRES

Autorisés entre le 1<sup>er</sup> novembre et le 15 mai

À L'OCCASION DU  
JOUR DU SOUVENIR,  
VEUILLEZ NOTER QUE LE  
BUREAU MUNICIPAL SERA  
FERMÉ LE LUNDI  
12 NOVEMBRE



### Conseil municipal

- Guillaume Lamoureux  
maire  
819 456-2161, poste 2270  
g.lamoureux@villelapeche.qc.ca
- Réjean Desjardins  
quartier 1  
819 456-2590  
r.desjardins@villelapeche.qc.ca
- Michel Gervais  
quartier 2  
819 456-3746  
m.gervais@villelapeche.qc.ca
- Francis Beausoleil  
quartier 3  
819 360-9350  
f.beausoleil@villelapeche.qc.ca
- Carolane Larocque  
quartier 4  
819 209-7338  
c.larocque@villelapeche.qc.ca
- Pamela Ross  
quartier 5  
613 794-4778  
p.ross@villelapeche.qc.ca
- Claude Giroux  
quartier 6  
819 459-1344  
c.giroux@villelapeche.qc.ca
- Richard Gervais  
quartier 7  
819 635-2608  
r.gervais@villelapeche.qc.ca

Rédactrice en chef : Evelyne Kayoungtha  
Rédactrice: Danièle Morisset  
Production : Lexis Média  
Distribution : Postes Canada  
Renseignements : Service des communications, Municipalité de La Pêche  
1, route Principale Ouest, La Pêche (Québec) J0X 2W0  
Tél. : 819 456-2161  
Site Internet : www.villelapeche.qc.ca  
Courriel : bulletin@villelapeche.qc.ca  
ISSN 1911-7787 (imprimé-bilingue),  
ISSN 1911-7795 (en ligne-français),  
ISSN 1911-7809 (online-english)





# MESSAGES DES SERVICES MUNICIPAUX

## RECEVOIR SON COMPTE DE TAXES EN VERSION BILINGUE, C'EST POSSIBLE!

La Municipalité souhaite informer les citoyens qu'ils peuvent obtenir leur compte de taxes en version française ou bilingue. La langue sélectionnée par défaut pour l'impression du compte de taxes est le français. Si vous désirez avoir votre compte de taxes en version bilingue, veuillez communiquer avec le bureau de la Municipalité par téléphone au 819 456-2161, poste 0, ou par courriel à [m.racine@villelapeche.qc.ca](mailto:m.racine@villelapeche.qc.ca).

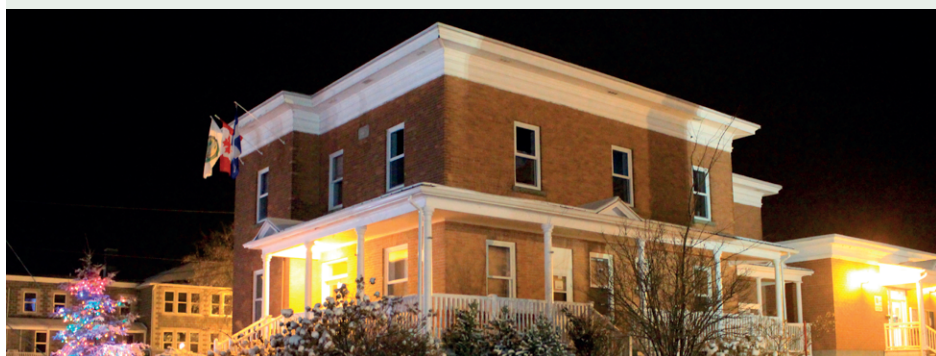
*Le Service des finances*

## HORAIRE DU TEMPS DES FÊTES

Veuillez noter l'information suivante concernant les heures d'ouverture des bureaux administratifs de la Municipalité pendant la période des fêtes 2018-2019:

Du 17 au 21 décembre 2018 et le 3 janvier 2019: les bureaux fermeront à 16 heures tous les soirs.

Du 24 décembre 2018 au 2 janvier 2019 (inclusivement): les bureaux seront fermés.



## RÉCLAMEZ LE REMBOURSEMENT DE VOS DÉPÔTS DE GARANTIE!

Vous avez terminé la construction de votre résidence? Alors n'oubliez pas de réclamer le remboursement de vos dépôts de garantie! Pour ce faire, il vous suffit de nous transmettre les documents suivants par courrier électronique, par la poste régulière ou en personne au bureau administratif de la Municipalité: 1) le certificat de localisation préparé par votre arpenteur-géomètre dès que les travaux sont terminés; 2) l'attestation de construction de votre installation septique préparée par votre ingénieur au plus tard 30 jours après la fin des travaux; 3) le rapport de forage complété par votre puisatier au plus tard 30 jours après la fin des travaux tel que prescrit aux articles 3.9.2, 3.9.3 et 3.9.4 du règlement régissant les permis et certificats numéro 06-486. Notez que dépassé ce délai, vous perdez la possibilité d'obtenir le remboursement, mais votre obligation de remettre le ou les document(s) subsistera. Dans un tel cas, votre dossier ne sera pas clos.

Vous pouvez présenter une demande de remboursement combinée pour tous vos dépôts de garantie, ou faire une demande individuelle par dépôt versé. Le remboursement se fera par chèque.

Vous avez des questions? Écrivez-nous à [j.truchon@villelapeche.qc.ca](mailto:j.truchon@villelapeche.qc.ca) ou appelez-nous au 819 456-2161, poste 2240.

*Le Service de l'urbanisme*

## RÉVISION DE L'ÉVALUATION FONCIÈRE (RÈGLEMENT NO 196-13)

Le sommaire du rôle d'évaluation pour la première année du rôle triennal de 2019-2020-2021, tel que préparé par le Service d'évaluation foncière de la MRC des Collines-de-l'Outaouais, a été déposé le 31 octobre 2018 au bureau municipal. Il est donc disponible à la consultation pour toute personne qui le souhaite. Veuillez noter que la date limite pour demander une révision du rôle d'évaluation foncière est le 30 avril 2019. Pour ce faire, merci de communiquer avec le Service d'évaluation foncière de la MRC des Collines au 819 827-0516, poste 2239 ou demander le formulaire prescrit à cet effet, disponible au bureau de la MRC et au bureau de la Municipalité.

*Le Service des finances*

## ENTRETIEN DES INFRASTRUCTURES CANADA 150

### Déneigement promenade Wakefield

Veuillez noter que la Municipalité de La Pêche ne déneigera pas la promenade en bois ni la promenade riveraine pour des raisons de conservation de la structure.

## GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Novembre 2018						
D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	

Décembre 2018						
D	L	M	M	J	V	S
2	3	4	5	6	7	1/8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

RECYCLAGE

ORDURES

AUCUNE COLLECTE

Reportée au lendemain pour tous les secteurs.

## MERCI D'AVOIR RÉPONDU À NOS SONDAGES

### Sondage sur les parcs municipaux avec structures de jeu

Le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire aimerait remercier tous ceux qui ont pris le temps de répondre au sondage sur les parcs municipaux avec structures de jeu. Vous n'avez pas eu l'occasion de remplir le sondage? N'hésitez pas à communiquer avec nous à [d.patry@villelapeche.qc.ca](mailto:d.patry@villelapeche.qc.ca) et nous vous en ferons parvenir un, car l'amélioration de nos parcs est un processus continu. Par ailleurs, au cours de l'été, tous les parcs municipaux avec structures de jeu ont été inspectés du point de vue de la sécurité, et un rapport assorti de recommandations est en voie de préparation. Nous vous tiendrons au courant des résultats!

### Sondage Info La Pêche

Merci également à ceux et celles qui ont répondu au sondage sur l'Info La Pêche. Des données intéressantes ont ainsi été récoltées. La Municipalité prendra le temps d'évaluer vos opinions respectives et vous fera part de la suite très bientôt!



## OYEZ, OYEZ, FAMILLES DE LA PÊCHE!

La Pêche offre un milieu de vie attrayant pour les familles qui s'y établissent de plus en plus nombreuses. Or, la politique familiale de la Municipalité a dix ans, un âge plus que respectable, et qui justifie certainement qu'elle subisse un examen de routine. Pour ce faire, le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire de la Municipalité a mis sur pied un comité composé de représentants d'organismes et d'instances très proches des familles. Ce comité a entrepris une réflexion afin de vérifier si la définition de la famille a changé au fil des ans, si les valeurs qui fondent la politique demeurent d'actualité, et si les différents axes ou volets de la politique restent adaptés à la réalité. Pour compléter et enrichir cette réflexion, la Municipalité souhaite consulter la population au moyen d'un sondage dont les résultats serviront à adapter la politique aux nouvelles réalités et à établir un plan d'action pouvant répondre aux besoins exprimés.

Notre message aujourd'hui? Le sondage a été mis en ligne dans notre site Web sous la rubrique Actualités. Participez au sondage et passez le mot, car la nouvelle mouture de la politique familiale orientera les actions pour les années à venir!

*Le Service des loisirs*



## VENTE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DES TAXES FONCIÈRES

Selon l'article 1026 du Code municipal du Québec, des immeubles seront vendus à l'enchère publique pour défaut de paiement des taxes ou autres impositions dues sur ces immeubles, incluant les frais engagés avant la vente. Cette vente publique aura lieu à la salle du conseil au centre administratif de la MRC des Collines-de-l'Outaouais, situé au 216, chemin Old Chelsea, à Chelsea, le jeudi 6 décembre 2018. La liste des immeubles a été publiée dans le journal Le Droit le 23 octobre et dans The Low Down le 31 octobre.

*Le Service des finances*



## Chorale Sainte-Cécile

La chorale Sainte-Cécile recrute actuellement de nouveaux membres. Si vous êtes intéressés, communiquez avec nous au 819 456-2293 ou au 819 456-2759. Au plaisir de chanter et de vous compter parmi nous!

Veillez noter que le tarif pour les services de la chorale est 180\$ pour tout type d'activité. Pour les services religieux, veuillez appeler Carol à la paroisse au 819 456-2212. Pour tout autre activité, appelez JoAn au 819 456-2293.

## Spectacle de Noël

Sous la direction de Millie Gauvreau, la chorale Sainte Cécile ainsi qu'une chorale d'enfants vous invitent à un spectacle de Noël, le dimanche 9 décembre à l'église Sainte-Cécile. Les billets seront en vente bientôt!

## Centre communautaire de Rupert

Joignez-vous à nous le 24 novembre, dès 19h30, pour une soirée intime de musique acoustique jouée par Ewan Macintyre et son groupe ainsi que Brian Sanderson, celui-là même de Rupert, et restez ensuite pour la danse folklorique écossaise qui suivra. En vue du lancement de son prochain album, Road Junkie, Ewan et son groupe seront en tournée en novembre en Écosse, en Angleterre, au pays de Galles, au Danemark, en Ontario et au Québec (<http://www.ewan-macintyre.org/shows.html>). Entrée: 10\$; gratuit pour les enfants de moins de 13 ans.

## Théâtre Wakefield vous invite à une soirée de comédies légères en un acte

**LOVE POTION:** Lorsque Nestor et Louise fixent un rendez-vous amoureux en ligne pour la première fois, il semblerait qu'ils pourraient bien filer le parfait amour. Cependant, le cousin Ricky vient d'arriver en ville et se cherche un endroit où passer la nuit; sa recette pour préparer un philtre d'amour pourrait tout aussi bien stimuler cette romance naissante ou y mettre fin.

**CAUGHT WITH HIS TRANCE DOWN:** Bouriquet, un beau parti célibataire, vit avec son serviteur Justin. Celui-ci hypnotise Bouriquet à son insu et lui fait faire toutes les tâches. En plus de cela, le docteur Valencourts arrive pour proposer sa fille en mariage à Bouriquet. Justin réussira-t-il à poursuivre son stratagème et rester maître dans la maison ou découvrira-t-on sa ruse?

**Où:** Centre Wakefield La Pêche

**Quand:** le vendredi 23 novembre et le samedi 24 novembre à 19 h; le dimanche 25 novembre à 14 h; le vendredi 30 novembre et le samedi 1<sup>er</sup> décembre à 19 h.

**Billets:** 20\$ (taxes comprises), disponibles en ligne ([www.theatrewakefield.ca](http://www.theatrewakefield.ca)) ou à l'entrée.

Profitez d'une soirée d'évasion et venez vous amuser!

## Complexe sportif - Programmation

Le Snack de l'aréna: ouvert pour les déjeuners, du jeudi au dimanche, de 8 h à 11 h. Horaire: le jeudi, de 8 h à 14 h; le vendredi, de 8 h à 14 h et 16 h à 20 h 30; le samedi, de 8 h à 18 h et le dimanche, de 8 h à 19 h.

Saison de hockey 2018-2019: il reste quelques périodes libres; consultez notre site Web ou appelez-nous. Curling: ce sport vous intéresse? Vous pourriez vous inscrire comme réserviste. Plaisir garanti et bienvenue aux débutants.

Salle Desjardins: salle de réception climatisée, idéale pour vos réceptions de famille et les réunions; prix abordable.

Patinage en famille: le dimanche, du 7 octobre 2018 au 24 mars 2019 de 12 h à 12 h 50; offert gratuitement par le centre dentaire Wakefield.

Patinage public: le samedi, du 5 octobre 2018 au 29 mars 2019 de 17 h à 17 h 50. Coût: 2\$ par personne.

Hockey improvisé: le vendredi, du 5 octobre 2018 au 29 mars 2019 de 15 h 30 à 16 h 50.

**Coût:** 5\$ par joueur.

**Renseignements:** 819 456-1535, poste 1 ou [www.complexe-sportif-la-peche.ca](http://www.complexe-sportif-la-peche.ca)

## Bibliothèque de Wakefield

Soirées de rédaction (Write Night): le troisième mercredi de chaque mois, de 19 h à 20 h 30 à la bibliothèque; activité gratuite! Au plaisir de vous voir le 21 novembre! Suivez-nous sur Facebook: Creative Writing Wakefield-La Pêche.

Atelier d'écriture organisé par FOWL (Les amis de la bibliothèque de Wakefield) et la bibliothèque: *S'amuser avec la poésie (Playing with poetry)*, avec David Hamilton, le dimanche 14 novembre, de 13 h à 16 h à la bibliothèque. **Coût:** 30\$.

Composition de chansons avec Craig Cardiff, le samedi 1<sup>er</sup> décembre, de 13 h à 16 h au Rendezvous Rupert (à confirmer). **Coût:** 30\$.

**Information et inscription:** 819 459-3580 ou [linda@lindavanderlee.com](mailto:linda@lindavanderlee.com)

## Guignolée des pompiers de La Pêche

Les casernes de Masham, East-Aldfield, Lac-des-Loups et Wakefield seront à votre disposition le samedi 1<sup>er</sup> décembre de 9 h à 16 h pour la Guignolée des pompiers de La Pêche 2018. Nous recevrons vos contributions de denrées alimentaires (beurre d'arachides, tartinade choco-noisette, céréales, compote aux fruits, biscuits, préparation pour muffins, fruits en conserve et autres) ou de dons en argent. La guignolée sera suivie de la toute première parade illuminée de Noël (voir annonce suivante).

Date limite pour demander votre panier de Noël: le 28 novembre. Certains critères s'appliquent; les feuilles d'inscription sont disponibles au CLSC et à l'église de Ste-Cécile-de-Masham.

Merci à l'avance pour votre généreuse contribution et joyeuses fêtes!

**Information:** comité de La Banque alimentaire de La Pêche, 819 456-2839

## Parade illuminée de Noël

**Quand:** 1<sup>er</sup> décembre à 18 h

**Où:** Ste-Cécile-de-Masham, route Principale Ouest

Nous organisons présentement la première parade illuminée de Noël à Ste-Cécile-de-Masham et nous cherchons toujours des entreprises et des groupes communautaires intéressés à participer, soit en organisant un char allégorique ou en offrant une commandite. La date limite d'inscription est le 1<sup>er</sup> novembre. Venez célébrer la période des fêtes avec nous et n'oubliez pas d'apporter des denrées pour la banque alimentaire ainsi que vos lettres au Père Noël. Pour plus d'information, allez sur notre page Facebook: Parade illuminée de Noël. Si vous désirez participer en tant que bénévole lors de cette journée, veuillez nous transmettre un courriel à [paradeillumineedenoeel@gmail.com](mailto:paradeillumineedenoeel@gmail.com)

**Avis de fermeture de routes:** lors de la parade, le chemin Passe-Partout, le chemin Raphaël et la route Principale Ouest entre le chemin de la Prairie et le chemin de la Batteuse seront fermés à la circulation de 18 h à 19 h.

## Assemblée générale annuelle - Club d'âge d'or Les Bons Amis

Le club d'âge d'or Les Bons Amis tiendra son assemblée générale annuelle à la suite du souper qui aura lieu le 18 novembre à la salle Desjardins; au menu, poulet et rôti de bœuf. Veuillez noter que le souper de Noël aura lieu le 8 décembre à la salle Desjardins.

## Déjeuner et bazar

Le Cercle de Fermières de Masham organise un déjeuner-bazar le dimanche 11 novembre de 8 h à 13 h à la salle des Chevaliers de Colomb (6, chemin Guertin).

## Soirée des masques au profit du CCSSA

Le centre communautaire de Ste-Sophie d'Aldfield vous invite à la Soirée des masques qui aura lieu le samedi 3 novembre à 17 h 30. La soirée comprend le souper préparé par le traiteur Le St-Estèphe, un spectacle de musique avec Réjean Desjardins, un concours de masques et des prix de

présence. **Billets:** 30\$, en vente au P'tit magasin général d'East-Aldfield (819 456-2781) ou communiquez avec Denis Quinn au 819 456-2579.

## Souper à Ste-Sophie d'Aldfield

Ne manquez pas le prochain souper poisson-frites, le samedi 24 novembre à 17 h 30 au profit du centre communautaire Ste-Sophie d'Aldfield. **Billets:** 15\$, en vente au P'tit magasin général d'East-Aldfield (819 456-2781) ou communiquez avec Denis Quinn au 819 456-2579.

## Le Grenier des Collines

La mission du Grenier des Collines est d'assurer la sécurité alimentaire des personnes dans le besoin sur le territoire de la MRC des Collines-de-l'Outaouais. Afin d'offrir un service de proximité au sein de la MRC, Le Grenier se déplace une fois par mois dans différents points de service et notre prochaine visite dans le secteur La Pêche-Chelsea aura lieu le 16 novembre au 331, chemin de la Rivière à Farm Point. Le magasin ouvrira à 10 h. N'oubliez pas d'apporter vos sacs ainsi que vos documents et votre contribution de 5\$ pour chaque membre de la famille. Information: 819 457-1010.

**N.B.:** Nous accepterons les inscriptions pour les paniers de Noël le 16 novembre. Les inscriptions sont obligatoires afin de recevoir son panier le 14 décembre prochain. Merci et au plaisir de vous voir au magasin.

## Table autonome des aînés des Collines

Cafés-rencontres mensuels pour les proches aidants

**Quand:** les jeudis 15 novembre et 13 décembre de 13 h 30 à 15 h 30

**Où:** 9, chemin Passe-Partout (CLSC de Ste-Cécile-de-Masham)

**Renseignements et inscription:** Josué Jude, 819 457-9191, poste 242

## Atelier-conférence interactive: Comment gérer les pertes liées au rôle de proche aidant et en sortir gagnant

Conférencière: consultante en mieux-être et croissance personnelle, France Pérodeau offre des outils de transformation qui permettent d'augmenter considérablement la capacité d'accueil et la résilience des proches aidants confrontés à des pertes importantes, souvent en même temps et dans plusieurs sphères de la vie.

**Quand:** le vendredi 7 décembre de 13 h à 15 h 30

**Où:** 17, chemin du Manoir, édifice J.A. Perkins, salle Marcel-Périard à Val-des-Monts

**Coût:** gratuit

**Inscription:** Josué Jude, 819 457-9191, poste 242

## Directives pour les annonces

Pour annoncer les activités de votre organisme, veuillez envoyer votre texte dans un fichier Word à l'adresse [bulletin@villelapeche.qc.ca](mailto:bulletin@villelapeche.qc.ca), présenté si possible comme suit:

### Titre de l'événement

(2-3 lignes présentant l'événement)

**Quand:** xxx **Où:** xxx **Coût:** xxx

**Renseignements:** personne-ressource et numéro de téléphone et (ou) adresse courriel, site Web (s'il y a lieu)

Veillez noter que les textes seront acceptés selon le principe du **premier arrivé, premier servi**. SVP respecter une limite de 3 annonces maximum par organisme pour donner la chance à tous. Les annonces d'événements et d'activités auront priorité sur les autres types d'annonces.

### Prochaines tombées:

Décembre: 1<sup>er</sup> nov.; janvier: 6 déc.;

février: 10 janv.; mars: 7 fév.





## LE CONSEIL D'OCTOBRE, EN BREF

### • Embauche d'un nouveau directeur du Service des incendies

Merci de vous référer à l'article ci-bas qui présente monsieur Benoît Chartrand, nouveau directeur du Service des incendies.

### • Projet de partenariat avec les municipalités de Pontiac, Chelsea, Val-des-Monts et Cantley

Dans le cadre du programme de mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal du MAMOT, les services des loisirs de La Pêche, Chelsea, Cantley, Pontiac et Val-des-Monts s'unissent pour déposer une demande de subvention pour l'acquisition de matériel. Grâce à ce financement, les cinq municipalités seront en mesure d'acheter une remorque fermée, des chapiteaux blancs et du matériel de sécurité pour l'organisation d'activités et événements pour tous. Cette coopération intermunicipale comporte des avantages économiques et logistiques pour notre municipalité : l'investissement de La Pêche ne sera que de 1 661 \$.

### • Municipalité favorable à l'allaitement dans les lieux publics

Soucieux de la santé, de la qualité de vie et du bien-être des citoyens, le conseil municipal s'engage à prendre diverses mesures pour favoriser, accueillir et protéger le geste d'allaiter dans les lieux publics municipaux. Il encourage également les restaurateurs et commerçants à valoriser ce geste qui participe au développement optimal des enfants et au bien-être des femmes, des familles et de la société. La politique familiale en cours de révision inclura un plan d'action pour promouvoir l'allaitement dans les espaces publics.

### • Projet pilote patinage en forêt

En septembre 2016, l'ancien conseil municipal accordait une autorisation spéciale pour une période d'essai temporaire au projet pilote de patinage en forêt au Lac-des-Loups. En décembre 2017, le conseil nouvellement élu adoptait la résolution 17-610 reconduisant pour une deuxième fois le projet pilote pour l'hiver 2017-2018 : il tenait très fortement à encourager un si beau projet dans notre municipalité. Cette seconde autorisation spéciale était assortie d'un rappel formel des procédures et règlements à suivre pour implanter le projet de façon conforme et durable (correspondance envoyée aux propriétaires le 13 décembre 2017). Pour s'assurer du respect de la réglementation municipale, le Conseil et le Service d'urbanisme ont par ailleurs accompagné les promoteurs dans la démarche de modification du règlement de zonage nécessaire à la poursuite de ce type d'usage. Cette modification est entrée en vigueur depuis le 22 juin 2018.

Par cette nouvelle résolution, et comme le stipulait la résolution 17-610 de décembre 2017, le conseil municipal confirme que la période de projet pilote est maintenant terminée. Les promoteurs doivent dorénavant se conformer aux exigences réglementaires énumérées dans la correspondance citée précédemment. Le maire, Guillaume Lamoureux, continuera à travailler avec les propriétaires pour assurer la poursuite de cette belle initiative qui participe au rayonnement de la municipalité partout dans la région, au pays et à l'étranger.

## NOUVEAU DIRECTEUR DU SERVICE DES INCENDIES ET DE LA SÉCURITÉ CIVILE À LA PÊCHE

Lors d'une séance spéciale tenue le 24 septembre à la salle Desjardins du Complexe sportif La Pêche, le conseil municipal a annoncé l'embauche de monsieur Benoît Chartrand à titre de directeur du Service des incendies et de la sécurité civile de La Pêche.

Au cours des six dernières années, monsieur Chartrand a œuvré comme gestionnaire en sécurité incendie pour le regroupement des municipalités de Grand-Remous, Aumond, Montcerf-Lytton et Sainte-Thérèse, dans la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau. Cela fait également dix ans qu'il est pompier volontaire dans notre municipalité, où il réside; il connaît donc très bien les membres de son équipe.

Le nouveau directeur des incendies est diplômé du Collège Montmorency de Laval en gestion de l'intervention, des mesures de santé et sécurité au travail (S.S.T.) et en gestion administrative d'un service d'incendie. C'est un instructeur accrédité de l'École nationale des pompiers du Québec (ENPQ) qui n'hésite pas à se perfectionner grâce à des formations complémentaires, entre autres en sécurité civile. Il termine actuellement un AEC comme officier de gestion.

Benoît Chartrand est entré en fonction le 5 novembre dernier.

Félicitations et bienvenue dans la grande équipe de la Municipalité.



Municipalité de La Pêche  
1, route Principale Ouest  
La Pêche (Québec) J0X 2W0

### AVIS PUBLIC

La Municipalité de La Pêche désire se prévaloir des dispositions prévues à l'article 72 de la Loi sur les Compétences municipales (L.R.Q., c. C-47.1) afin d'acquérir une partie des lots 3391652, 6138456, 6138457 et 6138455 du cadastre du Québec sur lesquels est situé le chemin de la Légion.

Toute voie ouverte à la circulation publique depuis au moins 10 ans devient propriété de la municipalité locale dès que sont accomplies les formalités prévues au présent alinéa, soit :

- 1° la municipalité adopte une résolution identifiant la voie concernée, soit par sa désignation cadastrale lorsque son assiette correspond à celle d'un ou de plusieurs lots entiers du cadastre en vigueur, soit, dans le cas contraire, par une description technique préparée par un arpenteur-géomètre;
- 2° le cas échéant, une copie de la description technique, vidimée par un arpenteur-géomètre, est déposée au bureau de la municipalité;
- 3° la municipalité fait publier deux fois, dans un journal diffusé sur son territoire, un avis contenant :
  - a) le texte intégral du présent article;
  - b) une description sommaire de la voie concernée;
  - c) une déclaration précisant que les formalités prévues aux paragraphes 1° et 2° ont été accomplies.

La deuxième publication doit être faite après le soixantième et au plus tard le 90<sup>e</sup> jour qui suit la première.

Lorsqu'une immatriculation est requise par la loi, la municipalité soumet, au ministre responsable du cadastre, un plan cadastral montrant la voie devenue sa propriété par l'effet du présent article, ainsi que la partie résiduelle. Elle doit, en outre, notifier ce dépôt à toute personne qui a fait inscrire son adresse sur le registre foncier, mais le consentement des créanciers et du bénéficiaire d'une déclaration de résidence familiale n'est pas requis pour l'obtention de la nouvelle numérotation cadastrale.

La municipalité publie au registre foncier une déclaration faisant référence au présent article, comportant la désignation cadastrale du terrain visé et indiquant que les formalités prévues aux trois premiers alinéas ont été accomplies.

Tout droit relatif à la propriété du fonds de la voie visée auquel un tiers pourrait prétendre est prescrit si le recours approprié n'est pas exercé devant le tribunal compétent dans les trois ans qui suivent la dernière publication prévue au paragraphe 3° du premier alinéa.

La municipalité ne peut se prévaloir du présent article à l'égard d'une voie sur laquelle elle a prélevé une taxe au cours des 10 années précédentes.

La Municipalité de La Pêche déclare par la présente avoir accompli les formalités prévues aux paragraphes 1 et 2 de l'article 72 de la Loi sur les compétences municipales.

Donné à La Pêche ce 10<sup>e</sup> jour du mois de novembre 2018.

Sylvie Loubier  
Directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe